



Autorisations pour les essais pilotes au sens de l'art. 8a LStup

Liste de contrôle – Exigences applicables à la demande

Informations, documents, preuves	Pièce jointe/annexe
<input type="checkbox"/> Des informations sur l'activité de l'organisation publique ou privée requérante	
<input type="checkbox"/> La désignation de la personne responsable, chargée de superviser le déroulement de l'essai pilote	
<input type="checkbox"/> Un extrait du casier judiciaire de la personne responsable de la réalisation du projet pilote, ne datant pas de plus de 6 mois	
<input type="checkbox"/> Des informations sur l'objectif et les bénéfices de l'essai pilote	
<input type="checkbox"/> Une description de l'essai (protocole d'étude), notamment des informations sur le contenu, la méthodologie, la procédure, le nombre de participants, les renseignements fournis aux participants, le financement et le calendrier	
<input type="checkbox"/> La désignation des personnes qui dirigent les recherches	
<input type="checkbox"/> Des informations sur les produits cannabiques qu'il est prévu de rendre accessibles (cf. également les exigences concernant la qualité du produit, à l'art. 9 OEPStup) ;	
<input type="checkbox"/> Une liste des points de vente rendant accessibles les produits cannabiques	
<input type="checkbox"/> Des indications sur l'implication des autorités cantonales et communales concernées et l'accord des communes concernées quant aux points de vente prévu	
<input type="checkbox"/> Des informations sur les quantités de remise prévues et le prix de remise (art. 16 OEPStup) ;	
<input type="checkbox"/> Des informations sur la culture, l'importation, la fabrication et la mise dans le commerce des produits cannabiques (pour les demandes formulées en vertu de l'art. 24 OEPStup)	
<input type="checkbox"/> Une description du dispositif visant à assurer la sécurité des participants ainsi que la protection de la sécurité et de l'ordre publics	
<input type="checkbox"/> Des informations concernant la surveillance de l'état de santé des participants	
<input type="checkbox"/> Un plan de prévention, de protection de la jeunesse et de protection de la santé	
<input type="checkbox"/> Une preuve selon laquelle une demande d'autorisation a été déposée auprès de la commission d'éthique compétente, conformément à l'art. 45 LRH, ou qu'une attestation qu'aucune autorisation n'est nécessaire a été demandée. Toute décision ou confirmation déjà délivrée par la commission d'éthique doit être jointe à la demande.	

Lieu, date

Signature de la personne responsable

.....

.....